

# Fleur de Vénus



## ESPACE BIEN-ÊTRE

### Charte de déontologie

#### Adhésion :

- ✿ La carte d'adhésion annuelle est obligatoire dès la 2ème présence à l'un des ateliers de l'association, et pour tout forfait.
- ✿ Elle est d'une valeur de 10€
- ✿ Dessus apparaît votre nom, prénom, photo, n° d'adhérent, date d'expiration au 31/07 de l'année scolaire en cours
- ✿ Elle peut donner droit également à une réduction de -5 % -10% chez certains partenaires (Voir les liens dans la barre de recherche)

#### Gestion du temps :

- ✿ Il est demandé d'arriver 10 à 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous pour le temps de s'installation.

#### Rendez-vous individuel :

- ✿ Le règlement de la séance soit à la consultation par CB, par chèque, éventuellement par espèce en ayant préalablement l'appoint. Soit par lien internet.
- ✿ En cas d'annulation, prévenir 48h sinon la séance est due. Aucun remboursement ne sera réalisé. (Applicable également aux bons cadeaux)
- ✿ Les packs seront régler soit directement par lien internet, soit par chèque: de 1 à 4 chèques maximum avec encaissement mensuel dès l'achat.
- ✿ Dans l'accompagnement en thérapie psychocorporel, il y est question d'un "contrat moral" face à l'engagement dans le processus et la régularité de présence et d'investissement dans ce travail sur vous-même.
- ✿ Il sera demandé 2 chèques de caution, chacun de la valeur d'une séance.

#### Participation aux ateliers :

- ✿ Appeler pour vérifier qu'il reste de la place avant de s'inscrire : 06 61 62 54 54
- ✿ Les inscriptions en ligne, au plus tard 2 h avant le début de la séance.
- ✿ En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera réalisé. (Applicable également aux bons cadeaux)

# Fleur de Vénus

## ESPACE BIEN-ÊTRE



### Refus de prise en charge :

- 🌸 Le praticien pourra refuser la prise en charge d'une personne pour des raisons qui lui sont propres.
- 🌸 Il dirigera alors le patient vers un confrère ou préconisera un accompagnement différent de ce qui est proposé au cabinet.

### Confidentialité :

La confidentialité du patient et du praticien doit être strictement respectée. Les ateliers d'analyse de la pratique respecteront l'anonymat des patients (clients) et aucune information ne sera partagée avec quiconque. Le cas de collaboration inter thérapeutique faisant exception.

Dans le cadre d'une activité pratiquée par un personnel de soin, nous rappelons que ce dernier est soumis au secret professionnel.

Les collaborateurs non médicaux (non paramédicaux) s'engagent alors à un secret partagé.

### Respect des personnes :

Consciente de sa position, le praticien observe une vigilance active quant aux conséquences directes ou indirectes de ses interventions ; tout abus d'influence est proscrit et chaque personne est respectée dans ses valeurs personnelles.

Tous les praticiens s'engagent à respecter la personne dans son intégrité, ses croyances et son intimité.

Le respect impératif des normes d'hygiène est demandé aux praticiens comme aux patients / clients.

### Ethique :

Tous les praticiens s'engagent à exercer dans la bienveillance, selon leurs connaissances et capacités.

Les soins proposés sont la résultante de connaissances scientifiques ou ayant fait leurs preuves dans le temps (ex : la Réflexologie existe depuis des milliers d'années). Il ne s'agit pas de pratiques magiques et ne doivent en aucun cas être valorisées comme telles. Tout abus en ce sens sera sanctionné par l'Association.

Aucune déviance à connotation sexuelle, sensuelle ou érotique n'est autorisée au sein de l'Association et dans les cabinets.

Toute attitude tendancieuse constatée ou rapportée fera l'objet d'un entretien avec la direction de l'association et pourra se solder par un arrêt de l'adhésion. L'Association se réserve alors le droit de porter plainte contre le thérapeute incriminé.



# Fleur de Vénus



## ESPACE BIEN-ÊTRE

### Mise en garde :

Les pratiques réalisées en cabinet ne doivent en aucun cas avoir pour effets de retarder ou d'annuler une consultation auprès d'un médecin généraliste ou spécialiste qui seul peut établir un diagnostic, déterminer un traitement, prescrire la prise de médicaments ou encore décider de l'arrêt d'un traitement. Aucun praticien de l'association n'aura la prétention de se substituer à un médecin ou à un personnel de soin spécifique (ex : kinésithérapeute.)

Les séances visent à un bien-être global (corps et esprit) et n'ont pas vocation à soigner les maladies. Par exemple, si un patient ou client est concerné par une rééducation auprès d'un masseur kinésithérapeute, il conviendra de veiller à son suivi.

Il est fortement recommandé, aux praticiens n'exerçant pas de fonctions médicales ou paramédicales, de ne pas prendre en charge de façon "thérapeutique" des patients ou clients ayant un diagnostic médical complexe.

Le cas échéant il sera alors préférable d'orienter le patient vers un médecin et ou un autre thérapeute ayant une base médicale (par exemple : cas des psychoses, dépressions, problèmes vasculaires ...).

Notre principe à tous est, avant tout, d'apporter confort, bien-être et relaxation, dans le cadre principal de la détente et de la prévention. Les soins pratiqués peuvent cependant faire partie d'une prise en charge thérapeutique, avec l'accord des médecins et professionnels en charge du patient.

Le terme « massage » est utilisé dans son sens commun et ne vise donc pas à remettre en question les dispositions des articles L. 4321-1 et L. 4321-2 du code de la santé et 3 du décret n° 96 du 8 octobre 1996 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la Profession de Masseur-Kinésithérapeute. Conformément à la loi du 30 avril 1946 et au décret N°60665 du 4 juillet 1960 et à l'article L.489.

Il ne s'agit nullement de massages médicaux ou de kinésithérapie mais de techniques de bien-être.

Les prestations référencées sont issues de pratiques énergétiques traditionnelles et d'origine multidisciplinaire.

**En signant cette charte, vous vous engagez à son respect.**

**Tout manquement sera sanctionné par une radiation.**

**Validation obligatoire lors de l'adhésion**

Fait-le ..... A .....

**Paraphraser tous les bas de pages puis faire la signature accompagné du tampon, précédé de « lu et approuvé »**